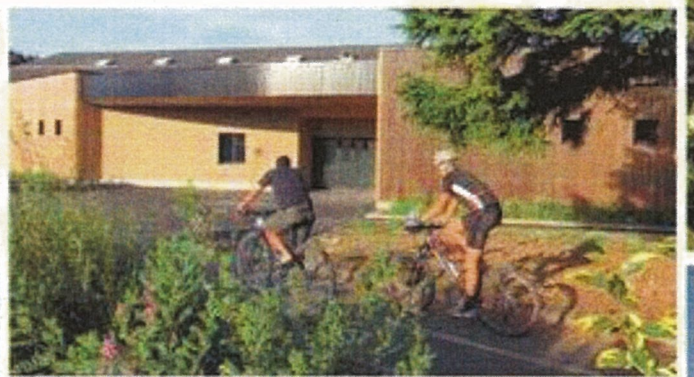




MODIFICATION N°2

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE 5,1



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Métropolitain
du 25 septembre 2017

Pour le Président
Le Vice-Président délégué,



Christian GATARD



LE MAITRE D'OUVRAGE



Commune de Fondettes

35 Rue Eugène Guoin

37230 FONDETTES

L'EQUIPE



URBAN'ism

9 rue du Picard

37140 BOURGUEIL

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Mode d'emploi

Si votre terrain est touché par une servitude d'utilité publique :

- vous relevez la référence de cette servitude sur le plan (consulter les plans au 1/5000^e),
- vous recherchez, dans le tableau ci-après, celle qui correspond à cette référence,
- ce tableau vous fournit des indications sur les différents textes législatifs et le Service Départemental ou Régional responsable de la servitude et susceptible de fournir tout renseignement complémentaire.

Code de la servitude	Texte législatif	Service responsable
1	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
2	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
3	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
4	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
5	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
6	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
7	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
8	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
9	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
10	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
11	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
12	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
13	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
14	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
15	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
16	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
17	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
18	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
19	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
20	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
21	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
22	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
23	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
24	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
25	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
26	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
27	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
28	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
29	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
30	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
31	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
32	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
33	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
34	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
35	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
36	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
37	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
38	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
39	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
40	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
41	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
42	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
43	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
44	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
45	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
46	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
47	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
48	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
49	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale
50	Art. 10 de la loi n° 1010 du 19/07/2008	Service des Travaux Publics de la Région de Bruxelles-Capitale

CODE	INTITULE DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUTIFS	GESTIONNAIRE
AC 1	Protection des monuments historiques	Code du patrimoine L.621-1 et suivants	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 36, rue de Clocheville 37000 Tours
	OBJET LOCAL	ACTE DE CREATION	OBSERVATIONS
	Ancien prieuré de St Cosme - classé	Arrêté ministériel du 13 février 1951	MH sur la commune de la Riche – Bâtiment XII, croisillon S église, travées déambulatoire, extrémité orientale communs
	Ancien prieuré de St Cosme - inscrit	Arrêté ministériel du 19 mars 1927	MH sur la commune de la Riche – Porte monumentale
	Ancien prieuré de St Cosme - classé	Arrêté ministériel du 16 novembre 1949	MH sur la commune de la Riche – Anciens communs
	Ancien prieuré de St Cosme - classé	Arrêté ministériel du 13 mars 1925	MH sur la commune de la Riche – Restes abside et bâtiment dit Prieurat
	Ancien prieuré de St Cosme - classé	Arrêté ministériel du 13 mars 1925	MH sur la commune de la Riche – Salle capitulaire, maison à lucarnes, escalier renaissance
	Château de Chatigny (Inv. Supp. MH)	Arrêté préfectoral de région 16 juin 2006	Vestiges gallo-romains, portail d'entrée et sa courtine, façades et toitures, mur de soutènement et terrasse Ouest
	Église de Saint-Symphorien (Inv. Supp. MH)	Arrêté ministériel 18 avril 1995	
CODE	INTITULE DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUTIFS	GESTIONNAIRE
AC 1	Protection des monuments historiques	Code du patrimoine L.621-1 et suivants	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 36, rue de Clocheville 37000 Tours

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

	La Gruette (CI MH)	Arrêté ministériel 14 juin 1961	MH situé sur la commune de Saint-Cyr-sur-Loire
	Logis du Prieuré de Lavaré (Inv. MH)	Arrêté ministériel 19 juin 1965	Fuye
	Manoir des Hamardières (Inv. MH)	Arrêté ministériel 01 mars 1951	Façades et toitures
	Manoir du Thouadé (Inv. MH)	Arrêté ministériel 22 juillet 1971	Façades et toitures du bâtiment principal
	Porte monumentale de l'ancien prieuré de St-Come (Inv. MH)	Arrêté ministériel 19 mars 1927	MH situé sur la commune de La Riche
	Prieuré de Lavaré (cl. MH)	Arrêté ministériel 19 juin 1965	Façades, charpentes et couvertures de la grange

CODE	INTITULE DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUTIFS	GESTIONNAIRE
AC 2	Protection des sites et des monuments naturels	Code de l'environnement – articles L.341-1 à 342-22	DREAL Centre 5 avenue Buffon – BP 6407 – 45062 Orléans cedex
	OBJET LOCAL Propriété du Thouadé (site classé)	ACTE DE CREATION Arrêté ministériel 14 avril 1972	OBSERVATIONS

CODE	INTITULE DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUTIFS	GESTIONNAIRE
AS 1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	Code de la santé publique. Art. L.1321-2, L.1321-2-1, L.1321-3, R.1321-13-1 à 4, R.1321-14	Agence Régionale de Santé – Délégation territoriale d'Indre-et-Loire - 38 rue Édouard Vaillant 37042 Tours cedex 1
	OBJET LOCAL Périmètre de protection des forages "Île Godineau" (champ captant)	ACTE DE CREATION Arrêté préfectoral de DUP – 30 septembre 1997	OBSERVATIONS Pour le SIVOM de Fondettes, Luynes, Saint-Etienne
	Périmètre de protection du forage "La Bourdonnière"	Arrêté préfectoral de DUP – 30 septembre 1997	Pour le SIVOM de Fondettes, Luynes, Saint-Etienne

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

CODE	INTITULE DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUTIFS	GESTIONNAIRE
EL 2bis	Protection des digues et des zones inondables de la Loire et de ses affluents	Articles L.2124-16 à 18 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques	Direction Départementale des Territoires – Subdivision fluviale 40 rue Maurice de Tastes – 37100 Tours
	OBJET LOCAL La Loire	ACTE DE CREATION	OBSERVATIONS

CODE	INTITULE DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUTIFS	GESTIONNAIRE
EL 3	Marchepied	Art. L.2131-2 et L.2131-3 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques	Direction Départementale des Territoires – Subdivision fluviale 40 rue Maurice de Tastes – 37100 Tours
	OBJET LOCAL 3,25 m en bordure de la Loire	ACTE DE CREATION	OBSERVATIONS

CODE	INTITULE DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUTIFS	GESTIONNAIRE
I 3	Canalisations de transport de gaz	Loi du 15 juin 1906 modifiée	GRT Gaz Région Centre Atlantique 62 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion – 16023 Angoulême Cedex
	OBJET LOCAL Canalisation de transports de gaz Semblançay-Bourgueil	ACTE DE CREATION Arrêté ministériel 26 avril 1988 Arrêté préfectoral du 29/09/2016 sur la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel.	OBSERVATIONS

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

CODE	INTITULE DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUTIFS	GESTIONNAIRE
I4	Canalisations électriques	Lois du 15 juin 1906 modifiée, du 13 juillet 1925, du 8 avril 1946 modifiée, décrets du 6 octobre 1967	RTE - GET Anjou Europarc – ZI Nord – avenue des fusillés – 49412 Saumur cedex
	OBJET LOCAL Ligne 3x90kV La Pelouse-Tours	ACTE DE CREATION	OBSERVATIONS
	Ligne 90kV La Pelouse-St-Come		

CODE	INTITULE DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUTIFS	GESTIONNAIRE
PM 1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Lois 22/07/1987 et 02/02/1995 Art. L.562-1 à 8 du Code de l'environnement	Direction Départementale des Territoires 61, avenue de Grammont – 37041 Tours Cedex
	OBJET LOCAL Zones inondables de la Loire	ACTE DE CREATION Arrêté préfectoral 29 janvier 2001 Révision du PPRI : arrêté préfectoral du 18 juillet 2016	OBSERVATIONS Plan de prévention des risques naturels du Val de Tours – Val de Luynes

CODE	INTITULE DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUTIFS	GESTIONNAIRE
PT 2	Protection contre les obstacles	Code des postes et télécommunications	Voir colonne observations
	OBJET LOCAL	ACTE DE CREATION	OBSERVATIONS
	Faisceau hertzien Semblançay - Saint-Cyr-sur-Loire	Décret ministériel 8 juin 2010	Gestionnaire : Ministère de l'Intérieur -2, place Saint-Etienne CS 96417 – 35064 Rennes cedex
	Faisceau hertzien Tours Coty – Tronçon Mazières-de-Touraine à Monnaie	Décret ministériel 3 décembre 1991	Gestionnaire : France Télécom – UPR Ouest – Centre Val de Loire – 18-22 avenue de la République 37700 Saint-Pierre-des-Corps
	Faisceau hertzien Tours-Cinq-Mars-la-Pile	Décret 15 novembre 1978	Gestionnaire : Ministère de la Défense – État Major de Soutien de la Défense – Quartier Marguerite – BP14 – 35998 Rennes
	Liaison troposphérique Tours-Nantes-Corcoué-sur-Logne	Décret ministériel 19 janvier 1996	Gestionnaire : Ministère de la Défense – État Major de Soutien de la Défense – Quartier Marguerite – BP14 – 35998 Rennes

CODE	INTITULE DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUTIFS	GESTIONNAIRE
T 1	Chemins de fer	Loi du 15 juillet 1845 modifiée	SNCF – Délégation Territoriale de l'Immobilier Ouest 23, rue Pierre Brossolette 37700 – Saint-Pierre-des-Corps
	OBJET LOCAL Voie ferrée Tours-Le Mans-Tours-Paris par Vendôme	ACTE DE CREATION	OBSERVATIONS

10

CODE	INTITULE DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUTIFS	GESTIONNAIRE
T7	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du Code de l'aviation civile	Ministère de la défense – État major de soutien de la défense – quartier Marguerite – BP 14 – 35998 Rennes
	OBJET LOCAL Centre de l'aérodrome Tours / Saint-Symphorien	ACTE DE CREATION Arrêté ministériel 03 février 1987	OBSERVATIONS

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

CODE	INTITULE DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUTIFS	GESTIONNAIRE
XX*	Détail dans colonne objet local	Pour information	France Télécom pour le réseau de sécurité RTE
	OBJET LOCAL Centre de l'aérodrome Tours / Saint-Symphorien	ACTE DE CREATION Arrêté ministériel 03 février 1987	OBSERVATIONS Objet ne faisant pas l'objet de servitudes officiellement instituées

* : les éléments dont le code SUP est XX impactent le territoire mais ne font pas encore (ou plus) l'objet de servitudes d'utilité publiques.

